

<http://enseignants.se-uns.org/Reforme-des-retraites-methode-by-Mister-Delevoye>



Réforme des retraites : méthode by Mister Delevoye

- Ma carrière - Je prépare ma retraite -

Date de mise en ligne : mardi 5 juin 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le haut-commissaire à la réforme des retraites, M. Delevoye, a donné une interview au Parisien jeudi 31 mai. Il y énumère les principaux points de la réforme et détaille le calendrier.

Calendrier

Quatre étapes sont retenues :

- **Jusqu'en décembre 2018** : concertation avec les partenaires sociaux et participation citoyenne sur une plateforme dédiée.
- **Début 2019** : présentation des orientations de la réforme, nouvelle phase de concertation et mise en ligne d'un simulateur permettant la comparaison des droits avant et après la réforme.
- **Été 2019** : examen du projet de loi par le Parlement.
- **2025** : application de la réforme.

L'architecture future

Le choix semble fait pour un système par points* avec la transformation de l'ensemble des régimes actuels dans ce nouveau régime.

L'ensemble des salariés, y compris les fonctionnaires, sera versé progressivement dans ce nouveau régime à partir de 2025 sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans. Le choix de la répartition et non de la capitalisation est clairement réaffirmé. Le maintien de l'âge légal de départ restera à 62 ans. Le financement des mécanismes de solidarité doit être précisé : majoration de la durée d'assurance pour les enfants, chômage, précarisation de certains métiers...

La plate-forme dédiée

Une plateforme participative est accessible à <https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/> jusqu'au 25 octobre 2018.

11 consultations thématiques sont en ligne, du choix du système à la nécessité d'une pension de réversion, en passant notamment par la prise en compte du handicap et des aidants familiaux. Il est possible de s'inscrire à un des huit ateliers en régions, seulement cent participants seront retenus pour chacun d'eux.

L'Unsa n'est pas demandeuse d'un changement systémique du fonctionnement des retraites. Elle ne souhaite pas que cela soit un moyen détourné de liquider les statuts particuliers dont la justification est dans le service d'intérêt général.

L'Unsa participe à la concertation et est particulièrement vigilante à ce qu'une nouvelle réforme n'aboutisse pas à moins de solidarités intergénérationnelles, à des baisses des taux de remplacement... débouchant, in fine, sur moins de justice sociale.

* Dans un système par points, un actif cotise et accumule chaque année un certain nombre de points calculés sur ses cotisations salariales et patronales. Au moment de partir à la retraite, ce nombre total de points est converti en pension.